

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE MAUZE SUR LE MIGNON

L'an deux mil treize, le trente et un Mai à 20h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Mauzé-sur-le-Mignon, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc MORISSET, Maire.

Etaient présents : M. GUIGNARD, Mme SAUVION, M. RIGAUDEAU, M. VRIGNAUD et Mme MERCIER, Adjoints.
Mesdames ÉMAURÉ, GAUTIER, BONNEAU, Messieurs BERTRAND, GABORIT, LABSOLU, MAYE, SAIVRE

Absents excusés : Mme AIRAUD (pouvoir donné à Mme BONNEAU), Mme BEAU (pouvoir donné à M. VRIGNAUD), M. BERNACCHI (pouvoir donné à M. BERTRAND), Mme SIMON,

Absent : M PUBERT

Secrétaire de séance : M. SAIVRE

Date de la convocation : 21 mai 2013

Membres en exercice :

. en exercice : 19
. présents : 14
. votants : 17

Objet : *Demande de subvention d'un aménagement de voirie Rue du Rat Huppé*

Dans le cadre d'un aménagement de voirie Rue du Rat Huppé (création d'un trottoir et de deux passages piétons avec revêtement de la chaussée), M. MORISSET propose au Conseil Municipal de déposer auprès de la CAN une demande de subvention d'équipement de 6.033 € pour aider au montage financier du projet.

Conformément à l'article L 5216-5(VI) du Code Général des Collectivités Territoriales, une subvention d'équipement peut être versée de la part d'une Communauté d'Agglomération à ses communes membres après accords respectifs et concordants exprimés par les deux organes délibérants. Son montant ne peut excéder 50% du coût total de l'opération HT, déduction faite des subventions éventuelles obtenues.

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

- arrête le plan de financement du projet comme suit :

Dépenses : Coût de l'opération HT : 12.068 €

Recettes : Subventions d'équipement CAN : 6.033 €

Autofinancement : 6.035 €

- sollicite la CAN pour l'octroi d'une subvention d'équipement à hauteur de 6.033 €
- autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Accusé de réception en préfecture
079-217901701-20130531-2013-05-31-12-DE
Date de télétransmission : 11/06/2013
Date de réception préfecture : 11/06/2013

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme.

Mauzé, le 11 Juin 2013

Le Maire,

Certifié exécutoire compte tenu
de l'affichage et de la transmission
en Préfecture le 11 Juin 2013.

Le Maire,



JL MORISSET



JL MORISSET



